



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 31 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 31^e jour du mois de janvier 2017, à 18h30 sous la présidence du maire suppléant, M. Christian Grenier.

Sont présents : Mme Gina Samson (4)
MM. Alain Delarosbil (3)
Frédéric Delarosbil (6)
Hébert Huard (5)

Sont absents : Messieurs Rémi Whittom et Monsieur le maire, Paul-Arthur-Blais.

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et Mme Annie Chapados, directrice du service de trésorerie.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant, Christian Grenier, ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant, Christian Grenier, constate que le quorum est atteint.

2017-01-32 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de document
5. Résolution portant sur un emprunt – dossier Complexe sportif
6. Résolution portant sur un emprunt – crédit TPS TVQ – Complexe sportif
7. Nomination du bureau électoral
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

2017-01- 4- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Aucun

2017-01-33

5- **RÉSOLUTION PORTANT SUR UN EMPRUNT
(TEMPORAIRE) – DOSSIER COMPLEXE SPORTIF**

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un emprunt temporaire dans le cadre du projet du Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a adopté un règlement d'emprunt, le Règlement d'emprunt 2015-417 et qu'il a été approuvé par la population, le conseil municipal et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la Ville de Paspébiac autorise Madame Annie Chapados, trésorière et Monsieur Paul Langlois, directeur général, à faire un ou des emprunts temporaires à la Banque Laurentienne pouvant représenter un maximum de cinq millions soixante mille dollars (5 060 000\$) afin de financer les opérations dans le cadre du projet de construction du Complexe Sportif.

Ce ou ces emprunts temporaires seront remboursés à même les entrées de fonds et sont conformes à l'article 569 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

QUE Monsieur Paul-Arthur Blais, maire ou en son absence, le maire suppléant et Madame Annie Chapados, trésorière ou Monsieur Paul Langlois, directeur général soient mandatés pour signer tout document relatif à ce dossier et de procéder à une ouverture de compte bancaire à la Banque Laurentienne spécifique au projet du Complexe Sportif.

Adoption unanime

2017-01-34

6- **RÉSOLUTION PORTANT SUR UN EMPRUNT
(TEMPORAIRE) – TPS TVQ – DOSSIER COMPLEXE
SPORTIF**

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un emprunt temporaire dans le cadre du projet du Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a adopté un règlement d'emprunt, le Règlement d'emprunt 2015-417 et qu'il a été approuvé par la population, le conseil municipal et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que la Ville de Paspébiac autorise Madame Annie Chapados, trésorière et Monsieur Paul Langlois, directeur général, à faire un ou des emprunts temporaires à la Banque Laurentienne pouvant représenter un montant de trois cent cinquante mille dollars (350 000\$) pour l'ouverture d'un crédit TPS TVQ pour la durée du projet et afin de financer les opérations dans le cadre du projet de construction du Complexe Sportif.

Ce ou ces emprunts temporaires seront remboursés à même les entrées de fonds et sont conformes à l'article 569 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

QUE Monsieur Paul-Arthur Blais, maire ou en son absence, le maire suppléant et Madame Annie Chapados, trésorière ou Monsieur Paul Langlois, directeur général, soient mandatés pour signer tout document relatif à ce dossier et de procéder à une ouverture de compte bancaire à la Banque Laurentienne spécifique au projet du Complexe Sportif.

Adoption unanime

2017-01-35

7- NOMINATION DU BUREAU ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite favoriser la vie démocratique sur son territoire, et qu'elle entend assurer et favoriser le bon déroulement du prochain scrutin municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac entend se conformer aux directives du Directeur général des Élections du Québec (DGEQ) et du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) en relation avec le scrutin électoral de 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, en vertu de la *Loi sur les référendums et les élections* en milieu municipal, doit adopter une résolution visant la nomination du président d'élection identifié par la loi comme étant le greffier de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil municipal de la Ville de Paspébiac nomme à titre de président de l'élection, le greffier de la ville, Monsieur Paul Langlois et comme secrétaire d'élection Madame Éliane Joseph et que l'échelle de rémunération sera celle proposée par le bureau du Directeur général des élections du Québec

Adoption unanime

2017-01

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-01-36

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Gina Samson** que la séance soit levée. Il est 19h29.

Christian Grenier, maire suppléant

Paul Langlois, directeur général et greffier